

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 16 décembre 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général
Me Louise Bouvier, chef de service - greffe et archives et greffière adjointe

Est absent : M. Steve Gagnon, district 1

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

1. Ordre du jour

141216-528

1.1 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser les questions aux membres du conseil.

3. Autres sujets

141216-529

3.1 BUDGET 2015 - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil adopte, tel qu'il a été présenté, le budget pour l'année 2015 au montant de 152 938 400 \$.

Le conseil décrète que le document explicatif du budget 2015 sera publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141216-530

3.2 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2015-2016-2017 -

ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte, tel qu'il a été présenté, le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2015-2016-2017, lequel prévoit des immobilisations de 66 316 966 \$ pour l'année 2015.

Le conseil décrète que le document explicatif du programme triennal de dépenses en immobilisation sera publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

4. Levée de l'assemblée

141216-531

4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Paul Leduc

Louise Bouvier